

Règlement des épreuves de La Ronde de Crussol

Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2024

Article 1 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la manifestation Macadam07.fr ainsi que sur le site le-Sportif.com ou sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : MACADAM 07 – Espace Rémy Roure – Allée du 22 janvier 1963 – 07500 GUILHERAND-GRANGES.

Article 2 - JURY OFFICIEL :

Il se compose :

- ♣ Du Président de l'association Macadam 07, organisateur ;
- ♣ Du directeur de course ;
- ♣ Du coordinateur responsable de la sécurité ;
- ♣ Du responsable de l'équipe médicale ;
- ♣ Des responsables de zones de contrôle concernées ;
- ♣ Ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président de l'association Macadam 07. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 3 – ACCUEIL, DEPART ET ARRIVEE :

A Saint-Péray (07), au CEP DU PRIEURE (centre-ville).

Article 4 – LES COURSES ET CATEGORIES :

Samedi 14/09

« **Les Chevaliers** » Course enfants :

Éveil athlétique (nés en 2016 à 2018) : 1 boucle en centre-ville sans chronométrage, ni classement (+/-600m : inférieur à 8')

Poussins (nés en 2014 à 2015) : 2 boucles en centre-ville (+/-1200m)

Benjamins (nés en 2012 à 2013) : 4 boucles en centre-ville (+/-2400m)

Minimes (nés en 2010 à 2011) : 6 boucles en centre-ville (+/- 3600m)

Un chronométrage manuel sera mis en place hors catégorie Éveil Athlétique. Participation sous la responsabilité des parents avec autorisation parentale lors de l'inscription faite sur place uniquement.

« **L'illuminée** » Trail semi nocturne 12 km (390 d+) : Juniors à Masters - nés en 2007 ou avant - **Solo ou Duo**.

Dimanche 15/09

- « **Le Mialan** » Parcours plat sur route et chemins 10 km - Cadets à Masters - nés en 2009 ou avant - **Solo**.
 « **La Ronde** » Trail découverte 15 km (470 d+) - Juniors à Masters - nés en 2007 ou avant - **Solo ou duo**.
 « **La Picante** » Trail court 30 km (1220 d+) - Espoirs à Masters - nés en 2005 ou avant - **Solo ou duo**.

Points ITRA : La Picante = 1 point



Handisports : Pour des raisons de sécurité liées à la difficulté des parcours, seul Le Mialan sera accessible aux coureurs handisports. (Attention : légère difficulté sur 1 km parcours type trail).

Duos : le tractage avec corde ou tout autre matériel est interdit.

Article 5 – HORAIRES DE DEPART DES COURSES :

Le samedi 14/09 :

- « Les Chevaliers » à 15h30
 « L'illuminée » à 19h15

Le dimanche 15/09 :

- « La Picante » à 8h30
 « Le Mialan » à 9h30
 « La Ronde » à 9h30

Article 6 – INSCRIPTIONS :

a) Droits d'inscriptions :

2 € sont prélevés sur chaque droit d'inscription et seront reversés à l'association :

« Mademoiz'elle Mya »

Information sur l'association disponible sur FB : <https://www.facebook.com/mademoizellemya/>

- Courses enfants : gratuites (inscription obligatoire par un adulte).
- L'illuminée : en solo 14 €. En duo 28 €
- Le Mialan : en solo uniquement 12 €.
- La Ronde : en solo 17 €. En duo 34 €.
- La Picante : en solo 32 €. En duo 64 €.

Attention : majoration de l'inscription sur place de 2€ le samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024.

b) Comment s'inscrire ?

Amis coureurs, notre association Macadam 07 a signé avec notre commune une « Charte d'engagement » pour le respect de l'environnement ; merci de privilégier les inscriptions par internet.

- **Par courrier** : jusqu'au mercredi 11 septembre compris (cachet de la Poste faisant foi) :
MACADAM 07 – Espace Rémy Roure – Allée du 22 janvier 1963 – 07500 GUILHERAND-GRANGES
- **Par internet** sur le site : [le-Sportif.com](https://le-sportif.com) jusqu'au vendredi 13 septembre 12h00.
- **Sur place** au CEP du Prieuré à St Péray : **majoration de l'inscription sur place de 2€, paiement par chèque ou espèces.**

Le samedi 14/09 :

« Les Chevaliers » de 14h00 à 15h00
 « Le Mialan » de 14h00 à 18h30
 « La Ronde » de 14h00 à 18h30
 « La Picante » de 14h00 à 18h30
 « L'Illuminée » de 14h00 à **18h30**

Le dimanche 15/09 :

« Le Mialan » de 07h30 à 09h00
 « La Ronde » de 07h30 à 09h00
 « La Picante » **Pas d'inscription sur place**

Article 7 – CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER :

Toute participation à l'une des compétitions est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;

Les licences actuellement acceptées dans la réglementation 2023-2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne seront plus acceptées à/c du 1^{er} septembre 2024

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

A défaut, ils ne seront pas admis à prendre le départ et n'auront ni dossard, ni puce de chronométrage. C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être

valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. **Possibilité de n'indiquer sur Le Sportif.com que le numéro PPS, il n'est pas nécessaire de scanner ou joindre le document en pièce jointe.**

Les licences de la FFTRI et FFCO ne sont plus admises

Le certificat médical n'est plus accepté, le PPS le remplace. (pps.athle.fr)



Attention : La validation de votre inscription sur Le-Sportif.com ne pourra se faire qu'après avoir téléchargé votre licence ou le n° du Parcours de Prévention Santé ; sans cela, vous ne pourrez pas accéder à la page paiement.

Les licences et PPS ne pourront être acceptés le samedi après-midi et le dimanche matin par simple présentation sur le téléphone ; un document papier devra être remis et aucune photo via son mobile ou envoi de mail ne seront acceptés sur place.

Attention, amis coureurs, les parcours de L'Illuminée, La Ronde et La Picante sont exigeants (chemins et dénivélé). Ne vous lancez pas sans être bien préparés.

Article 8 – RETRAIT DES DOSSARDS ET NOMBRE DE COUREURS ADMIS SUR LES COURSES:

Attention, un justificatif d'identité sera exigé au retrait des dossards

Sur place au CEP du Prieuré à St Péray :

Le samedi 14/09 : (Idem inscriptions)

- Les Chevaliers : de 14h00 à 15h00
- L'Illuminée » de 14h00 à 18h30
- Le Mialan : de 14h00 à 18h30
- La Ronde : de 14h00 à 18h30
- La Picante : de 14h00 à 18h30

Le dimanche 15/09 :

- Le Mialan : de 7h30 à 9h00
- La Ronde : de 7h30 à 9h00
- La Picante : de 7h00 à 8h00, privilégiez le retrait le samedi svp. (Retrait des dossards uniquement, pas d'inscription le dimanche matin).

Aucun retrait de dossard ne pourra être fait et retiré en dehors de ces horaires.

En cas de retrait du dossard par une tierce personne, cette dernière devra être munie d'un justificatif d'identité pour le(s) coureur(s) concerné(s).

- Tout engagement est personnel.

- Les frais d'inscription seront remboursés par l'organisation uniquement sur présentation d'un certificat médical avant le samedi 7 septembre 2024 (cachet de la Poste faisant foi). Au-delà du 7 septembre 2024, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les transferts de dossards seront possibles auprès de l'organisation jusqu'au samedi 14 septembre, 17h00 aux conditions d'inscription de la course.
- Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.
- Un sac pouvant contenir vos affaires pourra être laissé sur place en consigne au départ de la course.

Nombre maximum de participants (solos et duos confondus) :

- 450 coureurs pour L'Illuminée
- 250 coureurs pour Le Mialan
- 550 coureurs pour La Ronde
- 250 coureurs pour La Picante

Article 9 – CHRONOMETRAGE :

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur les courses sont les suivantes :

Temps réel pour tous les participants.

Le chronométrage est assuré grâce à un système de puce collée au dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Pour être classé à l'arrivée, le concurrent doit obligatoirement être pointé au niveau de la ligne de départ ainsi que sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de la course à laquelle il s'est inscrit.

Pour être classés en duo, les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Article 10 – PARKINGS :

Plusieurs parkings seront mis à la disposition des concurrents. Leurs emplacements seront indiqués sur le site internet de la course, et également grâce à des panneaux fixés aux meilleurs endroits à l'approche du lieu de la course.

Merci de bien vouloir respecter ces emplacements et de ne pas vous garer à des endroits pouvant créer une gêne à la circulation mais également envers les riverains.

La responsabilité de l'organisateur de La Ronde de Crussol ne pourra pas être engagée en cas de vol à l'intérieur des véhicules ou de dégradations quelles qu'elles soient.

Article 11 – SECURITE :

- Elle sera assurée par des signaleurs, les secours agréés par la sécurité civile et des médecins qui seront présents sur le parcours.
- Tout abandon, accident ou incident doit être signalé aux postes de contrôle ou aux ravitaillements ou au coureur serre-fil ou encore aux signaleurs sur le parcours. En cas d'abandon, le participant doit, en plus de se signaler, remettre le dossard contenant la puce de chronométrage.
- Quelle qu'en soit la raison, tout concurrent mis hors course qui poursuivrait l'épreuve le ferait sous son entière responsabilité.
- Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, d'arrêter l'épreuve en cours et de modifier les barrières horaires, ou d'annuler les épreuves.
- Dans le cas où l'organisation se trouve dans l'obligation d'annuler l'évènement pour des raisons liées à tout évènement exceptionnel les frais d'inscription seront remboursés aux coureurs exceptés les 2€ prévus pour l'association Mademoiz'elle Mya.

Article 12 – SANCTIONS :

Principaux motifs de disqualification :

- ♣ Ne pas porter le dossard dans son intégralité ;
- ♣ Ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu ;
- ♣ Se faire suivre par un cycliste, un engin motorisé ou un coureur à pied non inscrit à la course ;
- ♣ Être accompagné d'un animal ;
- ♣ Se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues ;
- ♣ Se faire tracter par un autre concurrent ou son binôme pour les Duos ;
- ♣ Jeter papiers, bouteilles vides, ou emballages de barre ou de gel énergétique en dehors des emplacements prévus à cet effet ;
- ♣ Ne pas respecter le parcours dans son intégralité ;
- ♣ Ne pas respecter les mesures de sûreté (dispositif Vigipirate) ;
- ♣ Ne pas respecter les consignes sanitaires et/ou de sécurité ;
- ♣ Ne pas respecter les bénévoles et les membres de l'organisation ;
- ♣ Transférer son dossard à un autre coureur ;
- ♣ Dépasser les temps limites imposés par l'organisation ;

♣ Ne pas respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Les contrôleurs, témoins de ces irrégularités, ont pour mission de mettre hors course les contrevenants. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Ronde de Crussol.

Article 13 – ASSURANCES :

- Responsabilité civile : l'association Macadam 07 est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF.
- La participation aux épreuves de La Ronde de Crussol se fera sous l'entière responsabilité des coureurs. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs ils s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident et/ou dommage subi ou occasionné pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- L'organisation recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis.

Article 14 – RAVITAILLEMENTS :

L'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement. Toute assistance en dehors de ces zones définies par l'organisation sera sanctionnée d'une disqualification.

- **Les Chevaliers** : Goûter sur place à l'arrivée.
- **L'Illuminée 12 km** : 1 ravitaillement :
 - Au km 5,8, solide et liquide, au Val D'enfer (Chemin de Meyret à Guilherand).
- **Le Mialan 10 km** :
 - Au km 5,7, solide et liquide, au pont du Mialan.
- **La Ronde 15 km** : 1 ravitaillement :
 - Au km 8,7, solide et liquide, aux fruitiers (Chemin des côtes).
- **La Picante 30 km** : 2 ravitaillements :
 - 1^{er} au km 12, solide et liquide au Pic de St Romain de Lerps.
 - 2^{ème} au km 22, solide et liquide au Serre de La Chavas.

Attention La Picante, course en semi-autonomie : vous devez pouvoir être autonome entre deux ravitaillements. Il convient donc de prévoir de l'eau et de la nourriture en quantité suffisante.

Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.



ATTENTION : Aucun gobelet sur les ravitaillements ; munissez-vous de vos propres contenants.

Article 15 – L’EQUIPEMENT :

Sur L’Illuminée, Le Mialan et La Ronde :

- Un gobelet/récipient
- Les bâtons ne sont pas autorisés
- **Lampe frontale obligatoire** minimum 160 lumens **pour L’illuminée**

Sur La Picante, matériel obligatoire :

- Couverture de survie et sifflet,
- Réserve d’1l d’eau minimum,
- Réserve alimentaire,
- Un gobelet/récipient
- Téléphone portable pour votre sécurité

Sur La Picante, matériel conseillé et facultatif :

- Bâtons autorisés

Pour toutes les courses (sauf Le Mialan), les chaussures de trail sont vivement conseillées. Les animaux d’accompagnement sont interdits sur toutes les courses.

Article 16 – BARRIERES HORAIRES (Temps limites) :

L’Illuminée : Au ravitaillement du Val D’enfer km 5,8 (Chemin de Meyret à Guilherand), après 45 min soit dernier passage à 20h.

Le Mialan : Au ravitaillement (5,7 km) au pont du Mialan, après 50 mn, soit dernier passage à 10h20.

La Ronde : au ravitaillement des fruitiers (route de Toulaud) (8,7 km) après 1h25 de course (10h55).

La Picante :

- Au 1er ravitaillement au km 12, au Pic de St Romain de Lerps, après 2h de course, soit dernier passage 10h30.
- Au 2^{ème} ravitaillement au km 22, au Serre de La Chavas, après 3h de course, soit dernier passage à 11h30.
- Au km 26 à la sortie du tunnel, route de St Romain de Lerps, après 4h20 de course, soit dernier passage à 12h50.

Heure d’arrivée maximum 13h30.

Article 17 – PODIUMS :

a) Pour qui ?

Concerne la course du samedi soir et les 3 courses du dimanche matin :

En solo : Les 3 premières femmes + les 3 premiers hommes (scratch).

En duo : La 1^{ère} équipe femmes + la 1^{ère} équipe hommes + la 1^{ère} équipe mixte (scratch).

Le club le plus représenté sur le total des courses.

Pas de récompense par catégorie.

b) Quand ?

- Le samedi après-midi pour tous les enfants et le samedi soir à partir de 20h45 pour l'illuminée.
- Le dimanche, à partir de 11h30 pour Le Mialan, La Ronde et 12h pour La Picante.

Article 18 – RESULTATS :

Les résultats complets officiels seront affichés au fur et à mesure des arrivées des courses. Ils pourront être également consultable sur place grâce à un QR code communiqué par les chronométreurs. Ils pourront être consultés dès que possible sur le site de la course. Ils seront ensuite consultables sur le site du Sportif.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 19 – DROIT A L'IMAGE :

- Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par le club Macadam 07, ou ses partenaires, à des fins promotionnelles.

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Article 20 – ENVIRONNEMENT ET ECO-RESPONSABILITE :

Nos valeurs et nos responsabilités font que Macadam 07 s’est engagé depuis longtemps à respecter la nature et à conférer à sa course un caractère éco-responsable.

Notre association est devenue « Club Pilote » auprès de notre commune et met en application une « Charte d’Engagement Association Environnement ».

Le balisage sera réalisé à partir de flèches et de rubalise retirées au passage du dernier concurrent, et de peinture au sol biodégradable.

Les ravitaillements ne proposeront pas de gobelets.

Des toilettes seront mises à disposition au CEP DU PRIEURE. Nous vous demandons le plus grand respect de ces lieux et de bien vouloir ne pas vous laisser aller à des besoins naturels en dehors de ceux-ci.

Il est demandé aux concurrents de ne pas jeter de détritrus en dehors des endroits prévus à cet effet (poubelles). Un concurrent pris en faute sera mis hors course.

Par ailleurs, le tracé de la course traverse plusieurs zones Natura 2000 dans lesquelles les coureurs doivent impérativement rester sur le parcours balisé et ne pas faire de bruit afin de ne pas déranger la faune (cris, sifflets, ...).

La majorité des produits proposés aux ravitaillements proviendront de commerces locaux (Drôme Ardèche).

Tout sera fait pour limiter l’impact de notre évènement sur l’environnement : respect des pelouses sèches, pas de stationnement sur les parties en herbe, pas de passage des coureurs et des spectateurs sur certains endroits sensibles indiqués par la commune de St Péray (balisage).

Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- ♣ Respecter l’environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;**
- ♣ N’emprunter les chemins privés signalés par des panneaux que le jour de la course ;**
- ♣ Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l’évènement ;**
- ♣ S’inscrire en ligne ;**
- ♣ Être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;**
- ♣ Rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d’organisation ;**
- ♣ Ne pas tricher et s’interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l’épreuve ;**
- ♣ Rejeter toute forme de discrimination.**

Pour que nos sentiers restent propres, pour que les familles prennent plaisir à se promener, pour que notre course continue à exister et parce que la nature nous offre ces magnifiques décors, nous nous devons de respecter cet environnement. Nous vous remercions donc de toute l’attention que vous porterez à ce qui précède et comptons sur vous pour respecter chaque point évoqué.

Article 21 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'association Macadam 07 est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 22 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 23 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- ♣ Avant le 15 octobre 2024 : envoi d'un email à contact@macadam07.fr ;
- ♣ Pendant l'événement : auprès d'un des membres du jury officiel ;
- ♣ Après l'événement : MACADAM 07 – Espace Rémy Roure – Allée du 22 janvier 1963 – 07500 GUILHERAND-GRANGES. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Article 24 – RENSEIGNEMENTS :

Par mail à l'adresse : contact@macadam07.fr

Soit sur notre site internet, soit sur notre page Facebook dédiée à la course « La Ronde de Crussol »

BONNE COURSE A TOUTES ET TOUS